
Réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 27 mai 2005

SYNTHÈSE

La formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie s'est réunie le 27 mai 2005 sous la présidence conjointe de Bernard Boulengier et Maurice Delaporte. La réunion a été consacrée au suivi des avis moyen terme et 2005, à l'examen des avant-projets de programmes statistiques 2006, fortement marqués par les règlements ou les accords au niveau européen, à l'état d'avancement du projet de révision des nomenclatures et au bilan de la collecte de l'enquête sur l'immatériel.

En préambule, Maurice Delaporte a tenu à assurer les statisticiens du soutien des professionnels et de leur intérêt pour la statistique publique.

Le suivi des avis de la formation et les projets de programmes 2006 ont ensuite été présentés par Jean-Philippe Grouthier, nouveau rapporteur de la partie Industrie, Renan Duthion, rapporteur de la partie Industries agricoles et alimentaires, et Laurence Bloch, chef du département de l'industrie et de l'agriculture de l'Insee.

L'Insee a lancé un programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises** dénommé **RESANE**. Les grands axes de ce programme sont : une simplification des enquêtes par un recours accru aux données administratives ; une réingénierie des processus internes, dans le but notamment de publier plus rapidement un grand nombre de statistiques structurelles ; une réflexion approfondie sur une utilisation plus importante des unités statistiques « groupes d'entreprises » dans les statistiques structurelles. Sur ce dernier axe, un groupe de travail du Cnis a été mis en place en avril.

Les travaux engagés en 2006, en marge de la préparation de cette refonte, portent essentiellement sur l'amélioration des dispositifs existants : gestion des petites entreprises plus automatisée au Scees, raccourcissement des délais de fourniture des données par Suse, utilisation accrue des sources administratives au Sessi, au Scees, à la DEP et à la DDM.

Le troisième **bilan annuel sur la qualité des enquêtes de branche** sera présenté au Comité du label du Cnis le 20 juin prochain. Comme en 2004, un indicateur synthétique résume la qualité de chaque enquête de branche. La mise en œuvre au Sessi et au Scees des **outils de coordination** visant notamment à améliorer la qualité de ces enquêtes se poursuit. Le Sessi a mis en production début 2005 un répertoire des unités gérées par lui et un logiciel de traitement des enquêtes de branche. La mise en service de ces outils s'achèvera en 2006 avec la généralisation de ces procédures à l'ensemble des organisations professionnelles agréées. Le Scees a mis en place un répertoire sectoriel d'entreprises et d'établissements. Ce répertoire vise à une meilleure cohérence entre les fichiers de lancement des enquêtes de branche d'une part, et de l'enquête annuelle d'entreprises d'autre part. Un module de confrontation inter-enquêtes y a été adjoint. Il n'est actuellement opérationnel que pour les enquêtes menées directement par le Scees mais devrait être progressivement élargi aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles. Une première expérimentation sera menée au deuxième semestre 2005.

La possibilité de réponse par Internet continue à se développer : une expérimentation sera menée au Scees sur une enquête de branche et l'Insee étendra la collecte par Internet à l'enquête de conjoncture sur l'activité dans l'industrie. Une étude sur les enquêtes de conjoncture a montré que le passage à ce mode de collecte n'introduisait pas de biais dans les résultats obtenus.

Conformément à la modification du règlement de 1998 sur les **statistiques conjoncturelles**, la France fournira des indices de prix à l'importation (zone Euro et hors zone Euro) pour 92 classes CPF fin 2005 ; la couverture sera étendue pour atteindre 92% du champ total à la fin du premier trimestre 2006. L'indice de la production industrielle est diffusé dans un délai de 40 jours depuis fin 2004 ; le respect de ce délai, de façon stable et définitive, sera un des objectifs de 2006. Anticipant les modifications du règlement STS, un indice de chiffre d'affaires à l'export distinguant zone Euro et hors zone Euro sera produit en 2006, dans le cadre d'une convention avec Eurostat.

Concernant la **mise à disposition d'informations relatives à la mondialisation de l'économie française**, le règlement FATS¹ relatif à la **prise en compte de l'activité des filiales françaises de groupes étrangers** d'une part, et **des filiales étrangères de groupes français** d'autre part, devrait être adopté en 2005. La France votera favorablement l'adoption de ce texte en regrettant qu'il ne prévoise pas d'échanges de données entre les offices statistiques des États membres.

Le projet de révision du règlement sur les répertoires prévoit la **création d'un répertoire européen des groupes d'entreprises**. Chaque État-membre devra transmettre à Eurostat les noms des groupes présents sur son territoire avec la liste de leurs filiales. La France soutient ce projet en regrettant qu'il ne rende pas obligatoire les échanges bilatéraux d'informations individuelles entre États-membres sur les unités composant les groupes.

Les professionnels rappellent que les concepts territoriaux classiques ne sont plus compatibles avec l'observation statistique actuelle et souhaiteraient que les organes communautaires développent des coopérations fortes avec les entreprises afin de prendre en compte leurs besoins en matière de statistiques industrielles et de services.

La formation a délivré un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête *Innovation* et à l'enquête *Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication*, liées à des règlements européens ainsi qu'à l'enquête *sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005* et à l'enquête *préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des Moyens de production agricole (Ipampa)*.

Thierry Lacroix a fait le point sur l'état d'avancement du **projet de révision internationale et européenne des nomenclatures d'activités et de produits**. La structure globale de la nomenclature d'activités internationale (CITI) avait été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2004. Une consultation internationale a été engagée mi-2004 sur la structure détaillée, les libellés et les notes explicatives. La structure détaillée devrait être disponible fin juin et les notes explicatives fin 2005. L'adoption par la Commission de statistique de l'ONU devrait intervenir en mars 2006. A l'issue d'une consultation européenne engagée parallèlement à celle de l'ONU, un projet quasi définitif de structure de la nomenclature d'activités européenne NACE devrait être disponible fin juin ; il devrait être validé par le Groupe de travail NACE/CPA en septembre. Grâce à la qualité de son dispositif de concertation nationale, la France a été la principale force de proposition européenne pour la révision des nomenclatures d'activités, tant au niveau international qu'europpéen. Le Comité du programme statistique devrait adopter en novembre le règlement comprenant la structure de la NACE et les dispositions relatives à sa mise en œuvre (calendrier, modalités de déploiement) dans le système statistique européen.

Le premier projet de structure détaillée de la nomenclature internationale de produits (CPC) devrait être disponible en juin et validé par la Commission des statistiques de l'ONU en mars 2006. La structure détaillée de la nomenclature de produits européenne (CPA) sera discutée au sein du Groupe de travail NACE/CPA ; la phase de validation s'étendra jusqu'en février 2006.

La promulgation des règlements concernant la NACE et la CPA devrait intervenir fin 2006, après examen par le Parlement européen.

Emmanuel Raulin a ensuite présenté le **bilan de la collecte de l'enquête sur l'immatériel**. Cette enquête avait pour objectif d'observer les modes et moyens de gestion des dépenses d'immatériel par les entreprises dans trois domaines : la recherche-développement et l'innovation, la publicité, la propriété intellectuelle. Elle a été effectuée auprès de 20 000 entreprises indépendantes et de 2 000 groupes, français ou étrangers implantés en France. Les stratégies en matière d'immatériel étant décidées au niveau du groupe, une méthode d'observation tout à fait innovante a été adoptée : interroger les groupes eux-mêmes et non leurs filiales. Cette interrogation des groupes a été précédée d'une pré-enquête afin de déterminer au mieux l'unité d'observation à interroger et les correspondants dans cette unité. Pour les groupes étrangers, elle devait aussi permettre de déterminer si l'implantation française consistait en une simple représentation, auquel cas c'est le groupe étranger qui était interrogé en tant que groupe, ou en un sous-groupe France disposant d'une réelle capacité d'autonomie en matière d'immatériel, auquel cas c'est ce seul sous-groupe qui était interrogé. Cette phase préliminaire, bien que coûteuse, s'est révélée nécessaire et riche d'enseignements en matière d'organisation des groupes. L'enquête a ainsi permis de vérifier la capacité du système statistique public à enquêter des groupes et à recevoir des réponses. Le taux de réponse global des groupes atteint 42 %. Il est un peu plus faible pour les entreprises indépendantes et les microgroupes (32 %), en partie du fait qu'un certain nombre d'entreprises indépendantes n'engagent pas de dépenses dans le domaine de l'immatériel. Le caractère non obligatoire de l'enquête a pesé fortement sur les niveaux de taux de réponse.

¹ FATS : *Foreign Affiliates Trade Statistics* (Statistiques du commerce des filiales étrangères)